



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que le calendrier des séances ordinaire du conseil municipal de Saint-Gervais pour l'année 2022 a été modifié en ce qui a trait au lieu ordinaire des séances.

Qu'à partir de la séance du 1^{er} mars 2022, et jusqu'à nouvel ordre, le conseil municipal siègera à la salle du conseil, situé au 150, rue Principale, en la municipalité de Saint-Gervais.

Que les dates et heures des séances ordinaires demeurent inchangées, soit 20 heures.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 17^e jour de février 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Gervais pour l'année 2022 a été modifié en ce qui a trait au lieu ordinaire *des séances*. Soit en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 17^e jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de février 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

